

## MOMENTS CLÉS

2019

### 26 Novembre

Signature à Paris de la déclaration ministérielle sur l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe ;

2020

### 12 Novembre

Résolution CM/Res(2020)34 établissant l'Accord partiel élargi sur l'Observatoire adoptée par 17 États fondateurs ;

2021

### 2-3 Décembre

Première conférence annuelle de l'Observatoire "Préserver la démocratie : pourquoi l'enseignement de l'histoire est important ?"

2022

### 1<sup>er</sup> Janvier

La Hongrie rejoint l'Observatoire en tant qu'Etat observateur.

### 27 Janvier

Résolution 2426 (2022) & Recommandation 2224 (2022) de l'APCE sur l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe ;

### 1<sup>er</sup> Mai

Lancement du projet HISTOLAB, projet joint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, qui complète les travaux de l'Observatoire ;

### 7 Mai

La République de Moldova rejoint l'Observatoire en tant qu'Etat observateur ;

### 1-2 Décembre

Deuxième conférence annuelle de l'Observatoire "Un futur sans enseignement de l'histoire ?";

### Décembre

1<sup>er</sup> Rapport thématique de l'OHE "Les pandémies et les catastrophes naturelles telles que reflétées dans l'enseignement de l'histoire".

2023

### Novembre

1<sup>er</sup> Rapport OHE sur l'état de l'enseignement de l'histoire en Europe ;

2024

### Décembre

2<sup>ème</sup> Rapport thématique de l'OHE " Les crises économiques telles que reflétées dans l'enseignement de l'histoire ".

## QUEL IMPACT ?

L'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe offre des données claires, factuelles et vérifiées sur la manière dont l'histoire est enseignée dans ses États membres. Les données sont collectées et présentées de manière neutre, sans chercher à formuler des recommandations ni à juger le contenu.

L'objectif est que les gouvernements et les autres parties prenantes - telles que les chercheurs, les enseignants, et les éducateurs formels et non formels, ou d'autres groupes d'intérêt - utilisent les données au niveau national dans le but d'améliorer la manière dont l'histoire est enseignée dans un contexte spécifique. Cela peut conduire, par exemple, à une meilleure formation des enseignants dans un pays donné, ce qui répond à un besoin spécifique identifié par les rapports.

La participation d'un plus grand nombre d'États aux travaux de l'Observatoire ne ferait qu'élargir et accroître son impact. Pour plus d'informations sur les procédures d'adhésion, vous pouvez contacter le Secrétariat à l'adresse [ohete@coe.int](mailto:ohete@coe.int).

En outre, les discussions au niveau international basées sur les résultats des rapports sont une source d'inspiration et d'apprentissage mutuel entre les États.

Alors que l'Observatoire présente l'état de l'enseignement de l'histoire aujourd'hui, HISTOLAB - en tant que projet joint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe portant également sur l'enseignement de l'histoire - fournit des perspectives en matière d'innovation dans ce domaine, préparant ainsi le terrain pour l'avenir. L'Observatoire travaille également en complémentarité avec le programme intergouvernemental sur l'enseignement de l'histoire du service de l'éducation du Conseil de l'Europe.

#LHistoireAuCoeur



[www.coe.int/ohete](http://www.coe.int/ohete)



FRA

# Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe



[www.coe.int](http://www.coe.int)

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.



OBSERVATOIRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
DE L'HISTOIRE EN EUROPE



## QUI SOMMES-NOUS ?

L'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe est un Accord partiel élargi du Conseil de l'Europe établi en novembre 2020. La vision de l'Observatoire est résumée par sa devise :

“**Enseigner l'histoire,  
ancrer la démocratie**”

En pratique, cela signifie que tout ce que nous faisons vise à promouvoir un enseignement de l'histoire de qualité afin d'améliorer la compréhension de la culture démocratique chez les jeunes.



## POURQUOI L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE EST-IL IMPORTANT ?

Depuis sa création, et comme en témoigne la Convention culturelle européenne, le Conseil de l'Europe a reconnu l'importance de l'histoire comme fondement de l'éducation à la citoyenneté démocratique. En effet, l'histoire peut être enseignée de manière à favoriser la réconciliation entre les nations et en leur sein. Cependant, dans un contexte actuel de recrudescence du populisme, de la xénophobie, du nationalisme et des conflits, les risques de manipulation de l'histoire sont importants et nécessitent des mesures complémentaires afin de s'en prémunir.

L'esprit critique et une approche multiperspective de l'enseignement de l'histoire sont essentiels pour aider les élèves à reconnaître la désinformation. Les cours d'histoire peuvent fournir aux jeunes des bons moyens de filtrer les informations, de prendre des décisions éclairées et de replacer les événements dans un contexte temporel et mondial plus large.



## QUE FAISONS-NOUS ?

La mission de l'Observatoire est de fournir un panorama précis de l'état de l'enseignement de l'histoire en Europe.



Une vue d'ensemble solide et complète de la manière dont l'histoire est enseignée en Europe est fournie par les “**Rapports OHE sur l'état de l'enseignement de l'histoire en Europe**”. Ces rapports sont publiés sur une base régulière et comprennent :

- la place de l'histoire dans les systèmes éducatifs de nos Etats membres ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'histoire ;
- l'utilisation et le financement des manuels d'histoire et autres ressources pédagogiques ;
- l'enseignement et l'apprentissage de l'histoire dans la pratique ;
- les résultats d'apprentissage et l'évaluation des étudiants ;
- la formation et le développement professionnel des enseignants.

En plus de ces rapports, l'Observatoire réalise également des études **thématiques** sur des sujets spécifiques et la manière dont ils sont abordés dans les cours d'histoire. Le premier rapport donne un aperçu des “Pandémies et catastrophes naturelles telles que reflétées dans l'enseignement de l'histoire”, tandis que le second couvre les “Crises économiques telles que reflétées dans l'enseignement de l'histoire” et sera publié en 2024.

## COMMENT FONCTIONNONS-NOUS ?

Le **Comité de direction** est l'organe décisionnel de l'Observatoire, composé d'un représentant de chaque Etat membre. Il définit et adopte le programme d'activités, contrôle sa mise en œuvre et la gestion des ressources.

Le **Conseil scientifique consultatif** garantit la qualité académique, scientifique et méthodologique des travaux de l'Observatoire, en particulier de ses rapports réguliers et thématiques. Il conseille également le Comité de direction sur les développements stratégiques. Il est composé de 11 personnalités reconnues dans le domaine de l'enseignement de l'histoire, élues par le Comité de direction.

Le **Secrétariat** joue un rôle central dans l'Observatoire car il assure le fonctionnement quotidien des activités et fournit un soutien organisationnel aux organes statutaires.

En outre, des **Experts** sélectionnés par appels à candidatures, ainsi que des organisations partenaires, soutiennent le travail de l'Observatoire - notamment dans la rédaction de ses rapports.

